|  |
| --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** |
| Circulaire administrative**CA/211** | Le 24 juin 2013 |
|  |
|  |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Sujet: | **Résumé des conclusions de la vingtième réunion du Groupe consultatif des radiocommunications** |
|  |
|  |
| Référence: **Circulaire administrative CA/207 du 18 janvier 2013** |
|  |

1 Le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a tenu sa vingtième réunion du 22 au 24 mai 2013 à Genève.

2 Le résumé des conclusions de la réunion figure dans l'Annexe de la présente lettre.

3 On trouvera des renseignements complémentaires sur cette réunion sur le site web du GCR, à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-R/go/RAG>.

François Rancy
Directeur

**Annexe**: 1

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT

– Membres du Secteur des radiocommunications

– Présidents et Vice‑Présidents des Commissions d'études des radiocommunications
et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

– Président et Vice‑Présidents du Groupe consultatif des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications,
Directeur du Bureau de développement des télécommunications

|  |  |
| --- | --- |
|  |  |
| ANNEXE |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 22-24 mai 2013** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| **24 mai 2013** |
| **Original: anglais** |
|  |
| vingtième RéUNION DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONSRéSUME DES CONCLUSIONS |

Résumé des conclusions

| Point de l'ordre du jour | Sujet | Conclusions |
| --- | --- | --- |
| 2 | Election du Président (numéro 244 de la Convention) | Conformément aux dispositions du numéro 244 de la Convention et à la Résolution UIT‑R 15, le GCR a élu M. Daniel Obam (Kenya) Président du GCR et a félicité M. Bashir Gwandu (Nigéria) pour le travail qu'il avait accompli pendant son mandat en tant qu'ancien Président du GCR.  |
| 4 | Questions relatives au Conseil *(Doc. RAG13-1/1)* | Le GCR a pris note des renseignements fournis dans le rapport du Directeur sur plusieurs questions relatives au Conseil intéressant l'UIT‑R, notamment les questions de satellites, ainsi que sur la conformité et l'interopérabilité. Le GCR a noté que le projet de budget de base pour 2014-2015 soumis au Conseil à sa prochaine session ne comprenait pas l'AR/la CMR que le Conseil a décidé de convoquer en 2015 (voir la Résolution 1343 du Conseil). Le GCR a invité le Directeur à transmettre au Conseil les vues des membres du GCR, selon lesquelles ces manifestations devraient dans la mesure du possible être maintenues comme prévu.Le GCR a examiné les renseignements fournis sur les statistiques relatives aux ventes de l'édition de 2012 du Règlement des radiocommunications par rapport à l'édition de 2008. Il a été relevé que, contre toute attente, les ventes du RR sur DVD et sur support papier avaient augmenté. En conséquence, le GCR a noté que la gratuité de l'accès en ligne ne semblait pas avoir eu d'effets négatifs sur les ventes du RR sur papier ou sur DVD. En outre, le GCR a relevé que la gratuité de l'accès en ligne aux RR offrait une plus grande visibilité de ce traité et en facilitait l'accès. En plus de l'évaluation quantitative, le GCR a demandé au Directeur de procéder à une analyse qualitative des personnes qui téléchargent le RR en fonction de leur profil, et de faire rapport sur les résultats de cette analyse à la prochaine réunion.Le GCR a invité le Directeur à étudier la possibilité de mettre à disposition gratuitement, ou sur la base du recouvrement des coûts, les publications de service de l'UIT‑R à caractère obligatoire. Au cours de sa 19ème réunion (2012), le GCR avait invité le Directeur à étudier la possibilité d'offrir la gratuité de l'accès en ligne aux trois Manuels sur la gestion du spectre. Le GCR a pris note des renseignements fournis par le Directeur au sujet des incidences financières de cette mesure et a conclu que l'évaluation des coûts/avantages serait favorable. En conséquence, le GCR a invité le Directeur à informer le Conseil de l'évaluation financière effectuée, en vue de prendre les dispositions voulues pour appliquer cette mesure. |
| 5 | Questions relatives aux Commissions d'études*(Docs. RAG13-1/1 (§ 4.1, Add.1), 2, 4, 7, 8, 10, 11, 12, 16, 19, 20)* | Le GCR a pris note de la version révisée des Lignes directrices relatives aux méthodes de travail présentée dans le Document RAG13-1/10. Il a également noté que ces lignes directrices pourraient être mises à jour plus fréquemment, pour tenir compte des conclusions éventuelles du GCR concernant les méthodes de travail, et qu'il conviendrait d'éviter, dans les versions révisées futures de ces lignes directrices, tout double emploi avec le texte figurant déjà dans la Résolution UIT‑R 1. Le GCR a invité le Directeur à fournir des liens rapides vers les lignes directrices, y compris vers l'historique des révisions apportées, ainsi que vers le gabarit des contributions et le format des Recommandations (voir l'Annexe du Document 14) sur la page d'accueil de chaque Groupe de travail ou Commission d'études, afin d'améliorer l'accessibilité aux renseignements particulièrement utiles.Le GCR a fait observer que les versions des contributions aux réunions «telles qu'elles ont été reçues» sont publiées dès qu'elles sont reçues par le BR et que celui-ci projette de mettre en place un système qui permettrait aux membres, sous réserve qu'ils bénéficient d'une autorisation appropriée, de télécharger directement leurs propres contributions sur la page web des contributions «telles qu'elles ont été reçues».Le GCR a relevé que, conformément au numéro 92 de la Constitution de l'UIT, les décisions d'une Assemblée des radiocommunications doivent être conformes à la Constitution, à la Convention et au Règlement des radiocommunications de l'UIT.Le GCR a noté que des améliorations constantes étaient apportées par le BR aux méthodes de travail électroniques.Le GCR a examiné l'expérience acquise en ce qui concerne la participation à distance et noté qu'il était également souhaitable de proposer la participation à distance pour les réunions qui se tiennent en dehors de Genève. Il a invité le Directeur à améliorer la ligne directrice actuelle relative aux exigences minimales à prévoir en ce qui concerne la participation à distance et a souligné la nécessité de rendre cette participation plus visible.Le GCR a invité le Directeur à poursuivre l'élaboration du dispositif de recherche de la base de données des Recommandations et à ajouter un champ précisant les Recommandations incorporées par référence dans le Règlement des radiocommunications, en indiquant éventuellement dans quelles dispositions du RR celles-ci sont citées en référence. En outre, le GCR a invité les Commissions d'études à examiner les services et les bandes de fréquences applicables aux Recommandations relevant de leur responsabilité et à informer le BR en conséquence, en envisageant d'établir des listes de systèmes/d'applications ou de thèmes généraux susceptibles d'être utilisées pour poursuivre le classement des Recommandations. |
| Point de l'ordre du jour | Sujet | Conclusions |
|  |  | Le GCR a pris note des dispositions relatives à la création de Groupes du Rapporteur intersectoriels (GRI) figurant dans l'Annexe C de la Résolution 18 de l'AMNT et a fait savoir qu'en attendant l'approbation des dispositions correspondantes figurant dans la Résolution UIT‑R 6, des GRI pourraient être établis à titre provisoire entre la CE 6 de l'UIT-R et la CE 9 de l'UIT-T, pour les études communes sur des sujets tels que l'évaluation de la qualité audiovisuelle, et entre la CE 6 de l'UIT-R et la CE 12 de l'UIT-T s'agissant des métadonnées audiovisuelles, et pour toute autre question avec l'UIT-T, selon les besoins. Le Directeur a été invité à établir une note de liaison à l'intention du GCNT, afin qu'il informe l'UIT‑T de cette conclusion. D'autres Commissions d'études pourraient suivre cet exemple à titre provisoire, après consultation du Directeur du BR. Le GCR a souscrit à une proposition du CCV visant à organiser conjointement les réunions du CCV de l'UIT‑R et du CCV de l'UIT‑T, en faisant largement appel aux méthodes électroniques. Le GCR a pris note des rapports écrits et verbaux présentés par les Commissions d'études 1, 4, 5 et 6 sur les activités liées à la mise en oeuvre des Résolutions UIT‑R et a encouragé les Présidents des Commissions d'études à continuer de lui soumettre des rapports sur ces activités.S'agissant de la mise en oeuvre de la Résolution UIT‑R 59 relative aux reportages d'actualités électroniques (ENG), le GCR a rappelé que les administrations étaient encouragées à communiquer au BR les liens URL de leurs pages web nationales destinées à fournir des orientations aux utilisateurs de reportages ENG. Le GCR a recommandé au Directeur de créer une page web, afin de regrouper ces liens.Le GCR a pris note de l'exposé du TSB sur les résultats de l'AMNT-12. |
| 5.1 | Rapports des Groupes de travail par correspondance du GCR |  |
| 5.1.1 | Traitement électronique des documents*(Doc. RAG13-1/6)* | Le GCR a pris note du rapport du Coordonnateur du Groupe de travail par correspondance sur le traitement électronique des documents (EDH CG) et a invité le Directeur à examiner:– la nécessité d'établir une nette distinction entre la page d'accueil des documents «tels qu'ils ont été reçus» et la page officielle des documents;– l'opportunité d'élaborer des guides d'utilisation pour les différents outils EDH et la participation à distance;– la nécessité de veiller à ce que les hyperliens ne deviennent pas défectueux après la migration vers le nouveau format web;– la nécessité de garantir l'utilisation des langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité pour les pages web.Le GCR a invité les délégués à prendre note du fait que les pages web personnelles n'étaient plus fournies par l'UIT. |
| 5.1.2 | Format des Recommandations UIT‑R*(Doc. RAG13-1/14)* | Le GCR a souscrit à l'utilisation du format des Recommandations proposé dans l'Annexe du Document 14 et a recommandé au Directeur de porter ces renseignements à l'attention des Commissions d'études ainsi que des membres.Le GCR a décidé que ce Groupe de travail par correspondance pouvait être dissous et a remercié M. A. Nalbandian (Arménie) pour ses travaux. |
| 5.1.3 | Révision de la Résolution UIT‑R 1-6*(Doc. RAG13-1/18)* | Le GCR a noté que M. R. Haines (Etats-Unis d'Amérique) ne serait plus en mesure d'assumer les fonctions de Président de ce Groupe de travail par correspondance. Le GCR a décidé de dissoudre le Groupe et de nommer M. A. Vallet (France) (a. élec.: vallet@anfr.fr) comme Rapporteur pour faire avancer les travaux et présenter un rapport à la prochaine réunion du GCR. Le mandat confié à M. Vallet pour mener ses activités est le même que celui confié à l'ancien Groupe de travail par correspondance (ce mandat fait l'objet de l'Annexe 2 du Résumé des conclusions de la 19ème réunion du GCR) et s'appuie sur les renseignements figurant dans le Document RAG13‑1/18. |
| 5.1.4 | Révision de la Résolution UIT‑R 6-1*(Doc. RAG13-1/9)* | Le GCR a souscrit à la proposition de révision établie par le Groupe de travail par correspondance. Il a décidé de dissoudre ce Groupe et a remercié M. P. Zaccarian pour ses travaux. Le Directeur a été invité à examiner toute divergence entre le texte proposé et le texte de l'Annexe C de la Résolution 18 de l'UIT-T et à faire rapport à la prochaine réunion du GCR.  |
| 6 | Conférences des radiocommunications |  |
| 6.1 | Mise en œuvre des résultats de la CMR-12*(Docs. RAG13-1/1 (§ 2.1, 3.2), 3, 5)* | Le GCR a relevé que BR avait publié la Lettre circulaire CR/343 relative à la mise en service et à la suspension d'une assignation de fréquence à une station spatiale sur l'orbite des satellites géostationnaires. Les commentaires sur cette question, par exemple ceux présentés dans le Document 5 (Etats-Unis d'Amérique), sont soumis pour information. Le GCR a conclu que cette question devrait être traitée par le RRB, étant donné qu'elle ne relève pas du mandat du GCR, et a invité les administrations à faire part de leurs préoccupations au Comité, si elles le souhaitent. A cet égard, l'Administration des Etats‑Unis a présenté la déclaration reproduite dans l'Annexe 2.Le GCR a approuvé la note de liaison à l'intention du GCNT proposée dans le Document 3 (République de Corée), afin d'informer l'UIT‑T que la limite inférieure figurant dans le Tableau d'attribution des bandes de fréquences de l'Article 5 du RR était passée de 9 à 8,3 kHz, conformément aux décisions prises par la CMR‑12.  |
| 6.2 | Travaux préparatoires en vue de la CMR-15*(Doc. RAG13-1/1 (§ 2.1, 5))* | Le GCR a pris note des renseignements fournis dans le rapport du Directeur sur les travaux préparatoires en vue de la CMR‑15. Compte tenu des divergences de vues exprimées concernant le moment le plus opportun pour convoquer la première session de la RPC, c'est-à-dire soit immédiatement après la CMR, soit le lundi de la semaine suivant la fin de cette conférence, le GCR a conclu qu'il convenait d'analyser la question de façon plus détaillée à la lumière des résultats obtenus par le passé et plus récemment, et a invité le Directeur à faire rapport sur les résultats de cette analyse à la prochaine réunion du GCR.  |
| 7 | Plans stratégique et opérationnel de l'UIT‑R |  |
| 7.1 | Plan stratégique pour la période 2016-2019*(Docs. RAG13-1/13 + Add.1, 15, 17)* | Le GCR a pris note du rapport verbal présenté le 21 mai par le Président de la réunion informelle sur les Plans stratégique et opérationnel (M. A. Nalbandian, Arménie). Il a créé un Groupe de rédaction, présidé par Dr V. Rawat (Canada), pour établir un projet de contribution à l'intention du Groupe de travail du Conseil sur le Plan stratégique, et a approuvé le texte figurant dans l'Annexe 1. Le GCR a décidé de dissoudre le Groupe de travail du Conseil sur le Plan stratégique et a remercié M. K. Arasteh (République islamique d'Iran) pour ses travaux. |
| 7.2 | Plan opérationnel pour la période 2014-2017 *(Doc. RAG13-1/1 (§ 8))* | Le GCR a examiné le projet de Plan opérationnel et l'a approuvé sans modification. Le GCR a conclu qu'il fallait consacrer davantage de temps à l'examen du projet de Plan opérationnel et a suggéré d'organiser, dans le cadre de la prochaine réunion du GCR qui se tiendra en 2014, une réunion d'une demi-journée (sans interprétation) consacrée à l'examen du projet de Plan opérationnel (voir le numéro 181A de la Convention) et de la mise en œuvre du Plan opérationnel de la période précédente (voir le numéro 160CA de la Convention).Le GCR a invité le Directeur à soumettre au Conseil une suggestion visant à prévoir davantage de temps, pendant les sessions du Conseil, pour l'examen et l'approbation du projet de Plan opérationnel.  |
| 8 | Information et assistance*(Docs. RAG13-1/1 (Add.2 & 3, § 9, 10, 11))* | Le BR a présenté sa stratégie concernant les Séminaires régionaux sur les radiocommunications (RRS), qui vise à renforcer la participation des membres de pays participant très peu aux manifestations actuelles, notamment aux Séminaires mondiaux sur les radiocommunications (WRS). La stratégie proposée décrit le cycle de Séminaires régionaux sur les radiocommunications qui pourrait être mis en place, afin de couvrir toutes les régions une fois par an et toutes les sous-régions à intervalle de trois ans (entre les CMR). Il a été suggéré d'opter pour une structure des Séminaires régionaux sur les radiocommunications (RRS) reposant sur des formations pratiques en ligne, des exposés et des ateliers (sur les services de Terre et les services spatiaux) ainsi que sur l'organisation d'un forum axé sur un thème présentant un intérêt particulier pour chaque région. Le BR a annoncé que le calendrier des Séminaires régionaux sur les radiocommunications pour 2013 était le suivant: Amériques (Asunción, Paraguay, 8‑12 juillet); Afrique (Yaoundé, Cameroun, dernière semaine de septembre); Europe orientale et CEI (fin septembre); et Iles du Pacifique (prévu fin novembre-début décembre). |
|  |  | Tout en prenant note des avantages de l'approche proposée, le GCR a soumis les observations suivantes au Directeur: il conviendrait de faire participer activement les organisations régionales tant à la préparation (notamment en ce qui concerne les études sur les points de l'ordre du jour et les statistiques à l'intention des membres de ces organisations) qu'à la mise en œuvre des Séminaires régionaux; on pourrait développer les ordres du jour, afin qu'ils ne portent plus seulement sur les applications du RR, mais aussi sur d'autres questions intéressant tout particulièrement les pays participants de la région; il y a lieu d'harmoniser cette approche régionale, afin de veiller à ce que les Séminaires mondiaux sur les radiocommunications (WRS) demeurent un espace d'échange de données d'expérience privilégié dans le monde. Le GCR a également recommandé au Directeur de procéder à une analyse financière détaillée de la stratégie proposée et de poursuivre comme il se doit les activités de coordination de ces manifestations avec le BDT.Le GCR a pris note des statistiques relatives aux Membres de l'UIT‑R (Document 1(Add.3)) et a conclu avec satisfaction que l'évolution générale du nombre de Membres du Secteur, d'Associés et d'établissements universitaires participant à ses travaux était devenue positive. Le GCR a souligné la nécessité de renforcer la participation des établissements universitaires aux travaux des Commissions d'études (en particulier des Commissions d'études 3 et 7). Le GCR a invité le Directeur à examiner les commentaires formulés pendant la réunion à propos de la mise en œuvre de la Résolution UIT‑R 63. |
| 9 | Système d'information du BR*(Doc. RAG13-1/1 (§ 6))* | Le GCR a pris note des renseignements fournis dans le rapport du Directeur et a encouragé ce dernier à continuer de mener à bien les activités de conception de logiciel prévues dans la feuille de route établie par le GCR à sa 19ème réunion (2012). |
| 10 | Date de la prochaine réunion | Le GCR a pris note de la proposition visant à tenir sa 21ème réunion du 24 au 27 juin 2014 et à consacrer la deuxième journée (sans interprétation) à l'examen des travaux préparatoires de l'UIT-R pour la Conférence de plénipotentiaires ainsi qu'aux Plans opérationnels. |
| 11 | Divers*(Doc. RAG13-1/1 (§ 7))* | Le GCR a pris note des renseignements fournis dans le rapport du Directeur concernant le contrôle des émissions des services spatiaux et a demandé au Directeur de tenir compte des commentaires formulés pendant la réunion, notamment ceux relatifs aux incidences financières, lorsqu'il prendra des mesures pour mener à bien les activités proposées. Le GCR a invité le Directeur à envisager d'instaurer la coopération nécessaire sur cette question avec le Directeur du BDT. |

Annexe 1

Groupe consultatif des radiocommunications

contribution DU GROUPE CONSULTATIF DES RADIOCOMMUNICATIONS à l'élaboration du plan stratégique pour
la période 2016-2019

# 1 Introduction

A sa 18ème réunion tenue en 2011, le Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) a créé un Groupe de travail par correspondance sur le Plan stratégique de l'UIT‑R. A sa 19ème réunion tenue en 2012, le GCR a conclu que les travaux de ce Groupe devaient se poursuivre. En outre, le GCR a tenu une réunion en face à face avec des participants du GCR et convoqué des réunions d'un Groupe de rédaction, en association avec sa réunion de 2013, pour examiner des questions liées au Plan stratégique de l'UIT-R pour la période 2016-2019.

Le GCR a noté que les projets de budgets reprenaient à présent la structure du budget axé sur les résultats (BAR) entérinée à la Conférence de plénipotentiaires et décrite dans la Résolution 151. Les coûts des buts et des objectifs dechaque Secteur sont fournis conformément au Plan stratégique de l'Union.

Le GCR a considéré que, conformément à la Convention de l'UIT (numéro 62A), le Conseil à sa session de 2013 établirait un Groupe de travail du Conseil (GTC) chargé de l'élaboration du projet de Plan stratégique pour la période 2016-2019. Ce Groupe s'appuiera sur les contributions soumises par les Etats Membres, les Membres de Secteur et les Groupes consultatifs des Secteurs. En conséquence, et compte tenu des propositions et suggestions (Documents RAG13-1/13, 15 et 17) présentées à la 20ème réunion du GCR, le GCR soumet ses conclusions sur cette question au Conseil pour qu'il les examine.

Ces conclusions sont présentées ci-après sur la base des considérations générales suivantes:

– **Portée du Plan stratégique de l'UIT-R**: le Plan devrait être élaboré pour l'ensemble du Secteur des radiocommunications et les parties relatives au Bureau des radiocommunications (BR) devraient être clairement identifiées.

– **Structure du Plan stratégique de l'UIT-R**: il conviendrait de restructurer le Plan stratégique actuel, afin de le simplifier et d'en articuler les différentes parties de façon plus logique.

– **Description du Plan stratégique de l'UIT‑R**: on pourrait améliorer la description du Plan stratégique, afin non seulement de décrire de manière plus cohérente et homogène les objectifs stratégiques, les processus, les activités et les produits, mais aussi d'établir une distinction plus nette entre ces derniers. Cela permettrait d'assurer la coordination voulue entre les processus et activités du BR, d'une part, et les objectifs stratégiques de l'UIT-R, d'autre part.

– **Terminologie**: il conviendrait de simplifier, de clarifier et de définir les principaux concepts dans le Plan stratégique de l'UIT‑R, notamment pour éviter l'emploi de termes ayant la même signification (par exemple objectifs et buts).

– **Mettre l'accent sur les priorités de l'UIT‑R dans le Plan stratégique de l'UIT-R**: il conviendrait d'indiquer dans le Plan stratégique que les Conférences mondiales des radiocommunications (CMR) constituent les activités essentielles et prioritaires de l'UIT-R. Etant donné que le Plan stratégique est rattaché aux Plans financier et opérationnel du Secteur, le fait de préciser que les CMR constituent une priorité stratégique permettrait d'en garantir le bon fonctionnement et de faire en sorte qu'elles soient convoquées dans les délais voulus.

En outre, le GCR a noté que le Plan stratégique et la terminologie associée devraient être homogènes dans l'ensemble des trois Secteurs et du Secrétariat général.

Enfin, il conviendrait d'envisager de rationaliser la présentation des parties du Plan stratégique applicables aux Secteurs et au Secrétariat général, en vue de supprimer tout double emploi (ainsi, les mêmes renseignements sont fournis dans les buts et les objectifs), et de transférer certains renseignements dans le Plan opérationnel.

# 2 Portée du Plan stratégique de l'UIT-R: élaboration d'un Plan pour l'ensemble du Secteur des radiocommunications

Comme indiqué dans l'article 12 de la Constitution (notamment aux numéros 86 à 88), le Secteur des radiocommunications comprend les Etats Membres (numéro 87) et les Membres du Secteur (numéro 88). De plus, il est stipulé aux numéros 80 à 85 que le fonctionnement du Secteur est assuré par des conférences mondiales et régionales des radiocommunications (CMR et CRR) (numéro 81), le Comité du Règlement des radiocommunications (RRB) (numéro 82), les assemblées des radiocommunications (numéro 83), les Commissions d'études des radiocommunications (numéro 84), le Groupe consultatif des radiocommunications (numéro 84A) et le Bureau des radiocommunications, dirigé par le Directeur des radiocommunications (numéro 85).

En conséquence, le projet de Plan stratégique devrait clairement identifier:

• le rôle, les responsabilités et les activités du Bureau des radiocommunications et des autres entités de l'UIT‑R, qui visent à apporter un appui aux Membres de l'UIT-R;

• le rôle, les responsabilités et les activités des Etats Membres et des Membres de Secteur.

|  |
| --- |
| **En conséquence, le GCR propose que le projet de Plan stratégique de l'Union pour la période 2016‑2019 soit élaboré en vue d'englober les fonctions de l'ensemble du Secteur des radiocommunications. Il conviendrait de définir clairement, en particulier, le rôle et les tâches du Bureau des radiocommunications.** |

# 3 Restructuration du Plan stratégique actuel de l'UIT-R

Comme pour les Plans stratégiques des deux autres Secteurs, le Plan stratégique actuel du Secteur des radiocommunications, tel qu'il figure dans la Section 4 de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010), comprend cinq parties et deux tableaux, à savoir:

 «4.1 Analyse de la situation

 4.2 Vision

 4.3 Mission

 4.4 Buts stratégiques

 4.5 Objectifs

 Tableau 4.1 – Produits et objectifs de l'UIT-R

 Tableau 4.2 – Objectifs, produits, résultats attendus et indicateurs fondamentaux de performance de l'UIT-R»

Partie «4.1 Analyse de la situation»: il s'agit de l'introduction nécessaire à la définition d'une stratégie pour le Secteur des radiocommunications. Cependant, il semble que la Partie 4.2 soit un résumé des différents éléments faisant l'objet de la Partie «4.1 Analyse de la situation».

|  |
| --- |
| **En conséquence, le GCR propose de regrouper la Partie 4.2 avec la Partie 4.1, pour en faire le résumé et les conclusions de l'analyse de la situation.** |

Il semble que la Partie «4.3 Mission» reformule le numéro 78 de l'article 12 de la Constitution, qui définit les fonctions du Secteur des radiocommunications. Il est certes souhaitable de rappeler, dans la Résolution 71, les dispositions énoncées au numéro 78 de la Constitution, mais il paraît préférable de faire simplement mention de cette disposition plutôt que de la reformuler, afin d'éviter tout défaut de concordance et tout risque d'erreur.

**En conséquence, le GCR propose de remplacer la Partie "4.3 Mission" par une référence au numéro 78 de la Constitution au début de la Partie 4.4.**

La Partie «4.4 But stratégique» est la pierre angulaire du Plan stratégique de l'UIT-R, dans la mesure où elle définit les principaux buts du Secteur. La Partie «4.5 Objectifs» présente de manière détaillée les diverses activités menées par l'UIT-R pour atteindre les buts stratégiques faisant l'objet de la Partie 4.4. Afin d'éviter toute ambiguïté entre un «But stratégique» et les «Objectifs» permettant de les atteindre, il conviendrait de clarifier la terminologie employée dans ces deux Parties.

|  |
| --- |
| **En conséquence, le GCR propose de rebaptiser la Partie «4.4 But stratégique», qui deviendrait «Objectifs stratégiques», ainsi que la Partie «4.5 Objectifs», qui deviendrait «Processus de l'UIT‑R».** |

NOTE – Il sera peut-être nécessaire de revoir et, éventuellement, de modifier ces objectifs, une fois que l'on se sera mis d'accord sur une description satisfaisante des activités de l'UIT-R.

# 4 Description du Plan stratégique de l'UIT-R

La Partie 4.5 de l'Annexe 1 de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010) subdivise les activités de l'UIT-R en cinq processus (appelés «Objectifs» dans la version actuelle de la Résolution 71), qui doivent permettre d'atteindre les objectifs stratégiques et consistent à coordonner, traiter, produire, informer et apporter une assistance.

La description de ces cinq «Objectifs» pose un certain nombre de problèmes. Dans le Tableau 4.2 en particulier, la description des résultats attendus et des indicateurs fondamentaux de performance indique, pour chaque processus, les éléments qui se rapportent au BR, mais non ceux qui concernent l'UIT-R. De plus, aucune distinction claire n'est établie entre les activités, les produits et les résultats attendus.

Pour remédier à ces difficultés, et dans un souci d'homogénéité avec la terminologie employée actuellement en matière de gestion, on pourrait décrire les processus de l'UIT-R de la façon suivante: «Ces processus visent à atteindre les objectifs stratégiques énumérés dans la Partie 4.4 de l'Annexe 1 de la Résolution 71 (Rév. Guadalajara, 2010)». Les relations entre ces processus et chacun des objectifs stratégiques sont indiquées dans le Tableau 4.1 ci-dessous.

TABLEAU 4.1

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Objectif stratégique 1****«Garantir l'exploitation exempte de brouillages des systèmes de radiocommunication»** | **Objectif stratégique 2****«Elaborer des Recommandations…»** | **Objectif stratégique 3****«Assurer l'utilisation rationnelle, équitable, efficace et économique des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites…»** |
| Processus 1:**Elaborer une réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et la mettre à jour** | X |  | X |
| Processus 2:**Mettre en oeuvre et appliquer la réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites** | X |  | X |
| Processus 3:**Etablir des Recommandations, des rapports et des Manuels de portée mondiale afin d'optimiser l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et les mettre à jour** | X | X | X |
| Processus 4:**Informer les Membres de l'UIT‑R sur les questions de radiocommunication et leur apporter une assistance à cet égard** | X |  | X |

Processus 1: Elaborer une réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et la mettre à jour

• Produits: propositions soumises par les administrations, rapport de la Réunion de préparation à la conférence (RPC), rapports du Directeur du BR, Recommandations UIT‑R.

• Activités: travaux préparatoires effectués par les administrations et les groupes régionaux, débats des CMR et des CRR, activités menées par le RRB concernant les Règles de procédure.

• Les activités menées par le BR au titre de ce processus relèvent du processus d'appui (voir ci-dessous).

• Produits correspondant à ce processus: Actes finals des CMR et des CRR, Règlement des radiocommunications actualisé, Règles de procédure approuvées par le RRB.

Processus 2: Mettre en oeuvre et appliquer la réglementation internationale relative à l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites

• Produits: fiches de notification présentées par les administrations concernant l'utilisation qu'elles prévoient de faire du spectre et des orbites de satellites.

• Activités:

– mesures prises par les administrations et les opérateurs lors de la coordination des fréquences;

– échange de renseignements avec le BR;

– activités que doit mener le BR en vertu du Règlement des radiocommunications, des Accords régionaux et des Règles de procédure;

– activités menées par le RRB autres que l'adoption de Règles de procédure.

• Produits:

– Fichier de référence international des fréquences et Plans et Listes d'assignations ou d'allotissements actualisés, par le biais de l'inscription, de la suppression ou de la modification d'assignations ou d'allotissements.

– Publications connexes (Circulaire BR IFIC, Listes des publications concernant le service maritime).

Processus 3: Etablir des Recommandations, des rapports et des Manuels de portée mondiale afin d'optimiser l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques et des orbites de satellites et les mettre à jour

• Contributions: contributions soumises par les Membres de l'UIT‑R.

• Activités: études techniques, opérationnelles et réglementaires effectuées dans le cadre des Commissions d'études de l'UIT‑R, de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure et de la RPC.

• Les activités menées par le BR au titre de ce processus relèvent du processus d'appui (voir ci-dessous).

• Produits: Recommandations, rapports (y compris le Rapport de la RPC) et Manuels de l'UIT‑R.

Processus 4: Informer les Membres de l'UIT‑R sur les questions de radiocommunication et leur apporter une assistance à cet égard

Il sera peut-être difficile de dissocier les activités destinées à informer les administrations de celles visant à leur fournir une assistance. En conséquence, on a intégré ces activités dans un seul et même processus.

• Produits: demandes d'assistance émanant des Membres de l'UIT‑R, demandes de bourses aux fins de la participation à des conférences et réunions.

• Activités: diffusion d'informations concernant les assignations de fréquence, élaboration de documents pour des exposés et des formations pratiques et toutes les autres activités connexes menées par les Membres de l'UIT‑R et le BR dans le cadre de la préparation et de la tenue d'ateliers, de manifestations, de conférences et de séminaires.

• Produits: diffusion d'informations, notamment organisations de séminaires, de conférences, d'ateliers et d'autres manifestations, et fourniture d'une assistance.

Processus consistant à «piloter» l'UIT‑R

Les activités menées par l'Assemblée des radiocommunications concernant l'adoption des Résolutions UIT‑R ainsi que celles du GCR font partie du processus consistant à «piloter» l'UIT‑R.

Processus d'appui

Certaines activités menées par le BR sont sans rapport avec les processus précédents. Ces activités devraient relever du processus d'appui.

La Figure 1 ci-dessous est une synthèse de la description proposée des processus et activités connexes de l'UIT‑R. On trouvera des renseignements plus détaillés sur chacun des quatre processus possibles dans le [Document RAG13-1/13](http://www.itu.int/md/R13-RAG13-C-0013/en) (p. 4 à 6).

Figure 1

Description possible des processus et activités connexes de l'UIT‑R



Annexe 2

Le Document 5 (Etats-Unis d'Amérique), qui porte sur des questions traitées dans la Lettre circulaire CR/343 du BR, a été présenté au GCR en tant que document d'information. Cette initiative a été prise à la suite d'une décision selon laquelle le document ne relève peut-être pas du mandat du GCR et devrait plutôt faire l'objet d'une contribution au RRB. Les Etats-Unis tiennent à préciser qu'à leur sens, le BR, lorsqu'il a publié la Lettre circulaire CR/343, ne s'est pas conformé aux dispositions du numéro 13.12A concernant l'élaboration d'une nouvelle procédure ou pratique.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_